



Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Distr. générale
13 juillet 2021
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2021
14-15 septembre 2021
Point 4 de l'ordre du jour provisoire
Dialogue structuré sur le financement

Dialogue structuré sur le financement des résultats du Plan stratégique d'ONU-Femmes (2018-2021)

Résumé

Conformément aux décisions du Conseil d'administration d'ONU-Femmes relatives au dialogue structuré sur le financement, dont la plus récente est la décision 2020/7, le présent rapport s'inscrit dans le cadre du dialogue permanent sur le financement des résultats du Plan stratégique d'ONU-Femmes (2018-2021), l'objectif général étant de faire en sorte que les budgets intégrés approuvés par le Conseil soient entièrement financés et que le Plan stratégique puisse être pleinement mis en œuvre.

Le présent rapport tient compte des précédentes recommandations visant à améliorer la qualité des dialogues structurés sur le financement et reflète l'harmonisation des approches adoptées par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et ONU-Femmes eu égard aux dialogues et à l'établissement de rapports sur le pacte de financement, notamment en ce qui concerne les incidences potentielles de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) sur le financement du développement.

En 2020, les produits d'ONU-Femmes, toutes sources confondues, ont augmenté de 7 % pour atteindre 563,9 millions de dollars au total. Les ressources ordinaires se sont chiffrées à 165,8 millions de dollars (soit une hausse de 15,9 %) et les autres ressources à 373,2 millions de dollars (soit une hausse de 4,4 %), les contributions statutaires et les produits divers constituant le reste des fonds reçus. Le montant des contributions perçues au titre des ressources ordinaires et des autres ressources en 2020 est le plus élevé jamais enregistré par ONU-Femmes. L'écart entre les ressources ordinaires effectivement reçues et le montant inscrit au budget intégré pour 2020 a diminué pour s'établir à 34,2 millions de dollars, contre 57 millions de dollars en 2019, tandis que le montant des contributions versées au titre des autres ressources a dépassé le montant prévu dans le budget pour la deuxième année consécutive.



Les éléments du projet de décision soumis à l’avis du Conseil d’administration figurent à la section VI du présent rapport.

I. Introduction

1. La raison d'être d'ONU-Femmes est de susciter une mobilisation en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles. Ce mandat est exécuté dans le cadre du Plan stratégique 2018-2021. Dans son rapport sur les progrès accomplis dans l'exécution du Plan stratégique, la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive chargée de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes décrit la façon dont ONU-Femmes a contribué à faire véritablement évoluer la situation des femmes et des filles dans 95 pays et territoires en 2020, grâce à une action plus large, dont les résultats se sont améliorés et qui font l'objet d'un suivi et d'une présentation plus efficaces, et met l'accent sur les bonnes performances enregistrées pour 83 % de l'ensemble des indicateurs évaluables énoncés dans le Plan stratégique.

2. Des partenariats solides et des investissements axés sur les résultats sont indispensables pour permettre à ONU-Femmes de s'acquitter efficacement de son mandat. À cette fin, l'Entité et son conseil d'administration tiennent des dialogues structurés pour examiner le financement du Plan stratégique, conformément à la résolution 71/243 de l'Assemblée générale. Ce cadre interactif facilite les échanges ciblés et transparents sur la situation financière d'ONU-Femmes, notamment les difficultés rencontrées, et vise à créer les conditions requises et à susciter les comportements nécessaires pour assurer à l'Entité un financement souple, prévisible et suffisant.

3. Les dialogues structurés s'appuient sur les décisions du Conseil d'administration publiées sous les cotes 2016/4, 2017/7, 2018/5, 2019/11 et 2020/7, dans lesquelles le Conseil a souligné l'importance des éléments suivants : a) l'alignement entre les ressources et les résultats envisagés dans le Plan stratégique (à l'appui des objectifs de développement durable et dans le contexte des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable) ; b) la poursuite des efforts visant à améliorer l'efficacité, l'efficience, la transparence et le respect du principe de responsabilité ; c) le renforcement de la prévisibilité et de la flexibilité des ressources ordinaires et des autres ressources, notamment grâce à des contributions pluriannuelles.

4. En 2020, ONU-Femmes a reçu de 171 partenaires des contributions s'élevant à 548,6 millions de dollars, contre 511 millions de dollars en 2019, ce qui représente le niveau le plus élevé jamais atteint. Pour la deuxième année consécutive, les revenus de l'Entité ont dépassé les 500 millions de dollars. La croissance de 7 % du total des produits entre 2019 et 2020 fait suite à l'augmentation de 30 % enregistrée entre 2018 et 2019, qui résultait d'une hausse sensible des contributions versées au titre des autres ressources, notamment par la Commission européenne dans le cadre de l'Initiative Spotlight visant à éliminer la violence à l'égard des femmes. La croissance observée en 2020 est attribuable à une augmentation de 15,8 millions de dollars du montant des autres ressources et de 22,8 millions du montant des ressources ordinaires.

COVID-19

5. Les dialogues structurés sur le financement revêtent une importance particulière à l'heure où les entités du système des Nations Unies pour le développement et les États Membres doivent faire face à une conjoncture financière rendue plus instable par la pandémie de COVID-19. Les incidences socioéconomiques de la pandémie sont dévastatrices et ont entraîné un recul en matière de développement. L'économie mondiale connaît la plus forte récession depuis quatre-vingt-dix ans, et les franges les plus vulnérables de la société – en particulier les femmes et les filles – sont touchées

de manière disproportionnée¹. Les informations faisant état d'une augmentation des faits de violence à l'égard des femmes et des filles, les contractions de l'activité économique et les charges supplémentaires qui pèsent sur les femmes en matière de soins, ainsi que la diminution de leur participation et de leur visibilité dans les espaces de prise de décision, sont très préoccupantes.

6. En 2020, ONU-Femmes a réaffecté 105 millions de dollars à la lutte contre la pandémie de COVID-19, dont 14 millions de dollars provenant des ressources ordinaires. La possibilité d'accéder à des ressources pouvant être utilisées de manière souple s'est révélée essentielle pour permettre à l'Entité de concentrer rapidement ses efforts sur les secours immédiats, mais aussi sur des solutions à plus long terme, en tirant parti de ses connaissances spécialisées et de sa capacité de fournir un appui stratégique par l'intermédiaire de ses 88 bureaux extérieurs. À l'heure où la pandémie continue d'avoir des répercussions sur le financement du développement et sur l'action mondiale en faveur du développement durable, il est essentiel que les États Membres et le système des Nations Unies renforcent les partenariats à l'appui d'un relèvement inclusif au niveau mondial, notamment au moyen d'investissements ciblés dans l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes.

Pacte de financement

7. L'objectif du pacte de financement (A/74/73/Add.1) conclu entre les États Membres et le système des Nations Unies pour le développement est d'orienter les pratiques de financement dans la direction requise pour assurer la réalisation des objectifs de développement durable à l'horizon 2030, l'ONU jouant un rôle central dans l'action menée pour apporter des réponses mondiales aux problèmes mondiaux. Dans le pacte, les parties prenantes reconnaissent qu'il importe d'accroître le volume du financement et d'en améliorer la qualité pour donner aux activités de développement des Nations Unies une base financière plus sûre. Dans ce contexte, les États Membres et le système des Nations Unies pour le développement ont la responsabilité conjointe de veiller à ce que le volume et la qualité du financement répondent aux besoins des entités du système des Nations Unies, d'accélérer l'obtention de résultats en renforçant la collaboration, d'accroître la transparence et de faire en sorte que les résultats soient accessibles et communiqués plus efficacement.

8. Ces engagements orientent les dialogues structurés sur le financement tenus entre ONU-Femmes et son conseil d'administration. Le financement des mesures visant à promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes est indispensable à la réalisation des objectifs de développement durable. Le budget de 970 millions de dollars approuvé par le Conseil d'administration de l'Entité pour l'exercice biennal 2020-2021 vient appuyer les efforts mondiaux visant à réaliser les objectifs d'ici à 2030 et à obtenir des résultats concrets en faveur de milliards de femmes et de filles partout dans le monde.

9. Deux ans après l'adoption du pacte de financement, ONU-Femmes a atteint toutes les cibles associées aux indicateurs évalués pour les huit engagements exigeant l'établissement d'un rapport propre à chaque entité, comme indiqué à l'annexe A du présent rapport.

¹ Organisation des Nations Unies, Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, « Financing for Sustainable Development Report 2021 », New York, 2021, disponible à l'adresse suivante : https://developmentfinance.un.org/sites/developmentfinance.un.org/files/FSDR_2021.pdf.

Harmonisation interinstitutions

10. Le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et ONU-Femmes continuent de collaborer étroitement en vue d'harmoniser les approches relatives aux dialogues sur le financement, notamment par le recours à des formats complémentaires et à des méthodes coordonnées permettant de comparer et d'analyser plus efficacement les déficits de financement², ainsi que dans le cadre de l'établissement des rapports sur le pacte de financement. Des dialogues structurés ont été organisés conjointement avec les membres des conseils d'administration des quatre entités en 2020 et en 2021, notamment une réunion d'information tenue en janvier 2020 pour examiner les solutions permettant d'améliorer le format, le contenu et la fréquence des dialogues sur le financement, ainsi qu'un dialogue sur l'atténuation des effets d'éventuelles diminutions de l'aide publique au développement au niveau mondial et les incidences sur l'exécution du Plan stratégique, tenu en mai 2021.

Progrès accomplis en faveur des femmes et des filles

11. Plusieurs événements marquants se sont produits en 2020, notamment le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité de l'ONU et le dixième anniversaire de la création d'ONU-Femmes. Au cours des vingt-cinq années qui se sont écoulées depuis Beijing, des progrès ont été accomplis dans certains domaines critiques. Davantage de pays ont atteint la parité des sexes dans l'éducation, moins de femmes décèdent en couches, la protection sociale a été renforcée, et 131 pays ont réformé leur législation pour renforcer l'égalité des genres au cours des dix années qui ont suivi la création d'ONU-Femmes.

12. Toutefois, les progrès sont au point mort dans de nombreux domaines. Des difficultés omniprésentes, telles que les conflits, l'insécurité, les inégalités, les changements climatiques et la dégradation de l'environnement, mettent en péril la réalisation des objectifs fixés en matière d'égalité des genres, et l'émergence de la COVID-19 menace de réduire à néant les progrès accomplis jusqu'ici. Les femmes s'acquittent de trois fois plus de tâches non rémunérées que les hommes et ne représentent qu'un quart des parlementaires au niveau mondial. En outre, la part des femmes dans la population active n'a pas augmenté au cours des trente dernières années. La proportion d'enfants donnés en mariage a diminué, passant d'un enfant sur quatre à un sur cinq, mais ces progrès sont insuffisants. On estime également que 736 millions de femmes, soit près d'une sur trois, ont subi des violences au sein du couple ou des violences sexuelles exercées par une personne autre que leur partenaire au moins une fois dans leur vie.

13. Dans ce contexte, et compte tenu des menaces qui pèsent sur les succès obtenus de haute lutte en faveur des femmes et des filles, ONU-Femmes s'emploie en priorité à renforcer son influence, sa mobilisation, ses partenariats et sa stabilité financière. Le financement souple et prévisible assuré par les partenaires fournisseurs de ressources de l'Entité au moyen de ressources ordinaires et de fonds pluriannuels est essentiel à cet égard.

² Les déficits de financement (compris comme la différence entre les ressources prévues et les contributions reçues et entre les ressources prévues et les dépenses budgétaires effectivement engagées) permettent d'évaluer la conformité avec le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources et le budget intégré de l'exercice biennal, respectivement. Ils peuvent également être considérés comme les écarts entre les engagements pris au titre du pacte de financement et les progrès accomplis à ce jour, conformément à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

II. Financement du Plan stratégique d'ONU-Femmes (2018-2021)

14. Les contributions versées à ONU-Femmes servent à financer les activités visant à améliorer la situation des femmes et des filles partout dans le monde, conformément aux cinq réalisations énoncées dans le Plan stratégique 2018-2021, à savoir : 1) le renforcement de la mise en œuvre d'un ensemble complet et dynamique de normes, de politiques et de règles internationales en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes ; 2) la possibilité pour les femmes de diriger des systèmes de gouvernance, d'y participer ainsi que d'en bénéficier sur un pied d'égalité avec les hommes ; 3) le bénéfice d'une sécurité du revenu, d'un travail décent et d'une autonomie économique pour les femmes ; 4) une vie exempte de violence pour toutes les femmes et toutes les filles ; 5) le renforcement du rôle et de la contribution des femmes et des filles s'agissant de l'instauration d'une paix durable et de l'amélioration de la résilience, et la garantie qu'elles bénéficient de l'action humanitaire et des mesures visant à prévenir les catastrophes naturelles et les conflits sur un pied d'égalité avec les hommes.

Montants prévus dans le Plan stratégique et contributions reçues

15. Pour permettre à ONU-Femmes de s'acquitter de son mandat, le Conseil d'administration a approuvé un objectif de 1,85 milliard de dollars de contributions volontaires dans le cadre de deux budgets intégrés biennaux couvrant les périodes 2018-2019 et 2020-2021, à savoir : 800 millions de dollars (43 %) de ressources ordinaires (soit 200 millions de dollars par an) et 1,05 milliard de dollars (57 %) d'autres ressources (240 millions de dollars par an pour 2018-2019 et 285 millions pour 2020-2021).

16. Les contributions versées à ONU-Femmes correspondent à trois types de produits : 1) les contributions statutaires, également appelées ressources statutaires ; 2) les ressources ordinaires, également appelées ressources de base ou contributions volontaires non préaffectées ; 3) les autres ressources, également appelées ressources autres que les ressources de base ou contributions volontaires préaffectées. En outre, l'Entité reçoit des « produits divers » provenant notamment de ses placements et des opérations avec contrepartie directe.

17. En 2020, les produits ont totalisé 563,9 millions de dollars toutes sources confondues, soit une augmentation de 7 % par rapport à 2019 et de 68,5 % depuis 2016. Cette hausse est attribuable à la générosité des partenaires fournisseurs de ressources dans un contexte inédit marqué par la pandémie de COVID-19. Les produits se répartissent comme suit : 9,7 millions de dollars de ressources statutaires ; 165,8 millions de dollars de ressources ordinaires ; 373,2 millions de dollars d'autres ressources et 15,5 millions de dollars de produits divers. Pour ONU-Femmes, ces chiffres montrent que ses partenaires ont plus que jamais confiance dans sa capacité d'obtenir des résultats, même au cours d'une année particulièrement difficile.

Tableau I
Produits d'ONU-Femmes (2016-2020)

(En millions de dollars des États-Unis)

	2016	2017	2018	2019	2020
Ressources statutaires	7,6	8,3	8,0	10,2	9,7
Ressources ordinaires	141,7	146,4	149,0	143,0	165,8
Autres ressources	178,1	214,2	235,3	357,5	373,2
Produits divers	7,2	9,3	12,4	16,9	15,3
Total des produits	334,6	378,3	404,7	527,4	563,9
Croissance annuelle (pourcentage)		+13	+7	+30	+7

Note : Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme de leurs éléments.

18. Les contributions statutaires correspondent aux crédits alloués à ONU-Femmes par les États Membres, au titre du budget ordinaire de l'ONU et selon les modalités approuvées par l'Assemblée générale. Entre 2012 et 2019, ONU-Femmes est l'entité bénéficiaire qui a reçu le montant de contributions statutaires le moins élevé. En 2019, ces contributions représentaient 0,07 % de l'ensemble des contributions reçues à l'échelle du système. En 2020, les crédits alloués à l'Entité au titre de ces contributions (9,7 millions de dollars) équivalaient à 1,7 % du total de ses produits.

19. Les ressources ordinaires (contributions volontaires non préaffectées, qui peuvent donc être utilisées de manière flexible) servent à financer toute une série de fonctions institutionnelles essentielles, dont le leadership, la représentation, l'assurance indépendante, la direction stratégique et la direction des programmes, les obligations opérationnelles et fiduciaires, la communication institutionnelle, la mobilisation de ressources, les relations extérieures et la sécurité de l'organisation. Elles forment le socle des activités menées par ONU-Femmes en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes partout dans le monde. Ces ressources sont particulièrement importantes pour appuyer les fonctions normatives et de coordination de l'Entité, lesquelles exigent des ressources pouvant être utilisées de manière flexible et ne sont pas toujours suffisamment financées par les donateurs individuels ou les petits groupes de donateurs. Bien que le montant des ressources ordinaires ait été inférieur de 34,2 millions de dollars au montant prévu dans le budget intégré (200 millions de dollars), les 165,8 millions de dollars mobilisés constituent le montant le plus élevé jamais reçu par l'Entité, ce qui représente une étape importante. Cette hausse de 22,8 millions par rapport à 2019 s'explique principalement par l'augmentation sensible des contributions versées par l'Allemagne, le Danemark, la Finlande, la Norvège et la Suède. Il convient de noter que l'augmentation du montant des ressources ordinaires versées par l'Allemagne, l'Italie, le Luxembourg et la Suède était expressément liée au financement de l'exécution du mandat d'ONU-Femmes et de la riposte face à la COVID-19.

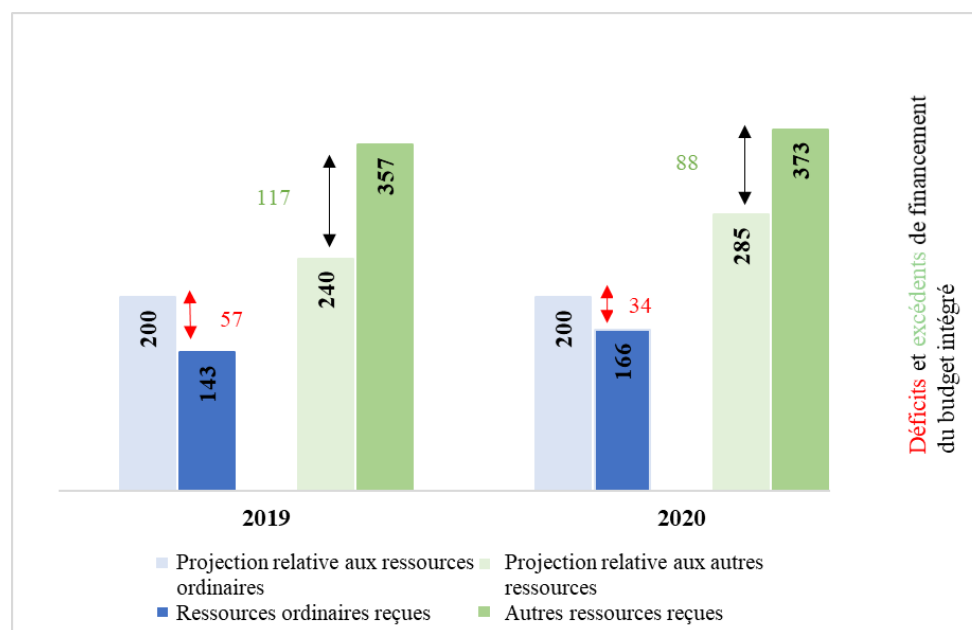
20. Les autres ressources (contributions volontaires préaffectées) complètent les ressources ordinaires en contribuant à la réalisation des objectifs des programmes. Elles permettent également d'intensifier les interventions programmatiques financées au moyen des ressources ordinaires, d'étendre et de reproduire les meilleures pratiques en matière de programmation et de renforcer les capacités dans les pays. Le montant de 373,2 millions de dollars versé au titre des autres ressources était supérieur de 88,2 millions au montant inscrit au budget intégré (285 millions de dollars), la

Commission européenne ayant été le principal donateur en 2020 (notamment dans le cadre de l'Initiative Spotlight).

Figure I

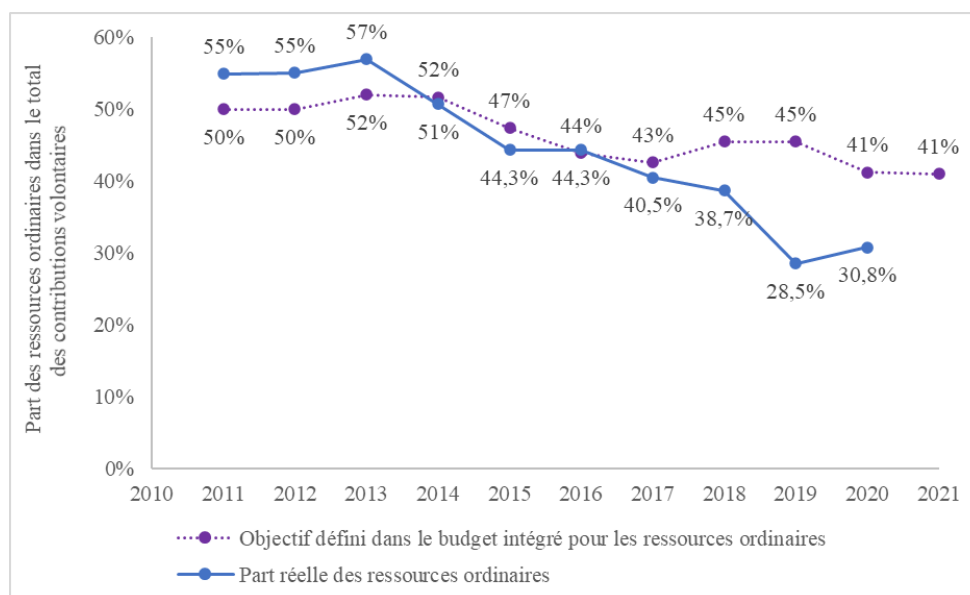
Déficits et excédents de financement des ressources ordinaires et des autres ressources (exercice 2019-2020)

(En millions de dollars des États-Unis)



21. L'objectif défini pour 2020 dans le budget intégré était de recevoir 41 % des produits sous forme de ressources ordinaires, les autres ressources formant les 59 % restants. La part des ressources ordinaires effectivement reçues était de 30,8 %, ce qui est supérieur au seuil de 30 % fixé dans le pacte de financement. Cette part a augmenté par rapport aux 28,5 % enregistrés en 2019, mais diminué par rapport aux 55 % observés en 2011, année de la création d'ONU-Femmes.

Figure II
Part des ressources ordinaires dans le total des produits issus de contributions volontaires : objectifs et résultats effectifs (2011-2021)
 (En pourcentage)



22. Les modalités de financement actuelles du système des Nations Unies pour le développement se caractérisent par une réduction de la part des ressources de base dans le financement total, par leur imprévisibilité et par une augmentation de la part des fonds préaffectés à des activités spécifiques selon des critères stricts. En termes réels, les ressources ordinaires ont augmenté de 23 % depuis 2002, tandis que les autres ressources ont affiché une hausse de 150 %³. Dans son rapport sur la mise en œuvre de la résolution 71/243 publié en avril 2020, le Secrétaire général a noté que, exception faite des contributions statutaires, 21 % seulement des contributions volontaires aux activités de développement des entités des Nations Unies provenaient de ressources de base⁴. Le pacte de financement vise à inverser cette tendance.

23. Bien que les ressources ordinaires soient importantes pour toutes les entités du système des Nations Unies pour le développement, celles-ci constituant le socle de l'action et des résultats institutionnels et ayant pour effet de renforcer la neutralité, d'accroître la marge de manœuvre budgétaire et de réduire les coûts de transaction et la fragmentation, ONU-Femmes estime que les pratiques de financement devraient tenir compte des fonctions spécifiques dont s'acquittent les différentes entités dans l'exécution de leur mandat. ONU-Femmes assure en effet des fonctions d'appui à l'établissement de normes et de coordination du système des Nations Unies qui sont particulièrement tributaires des ressources ordinaires. Sachant que ces ressources sont le moyen le plus efficace de financer des fonctions telles que celles liées au rôle normatif, mobilisateur et fédérateur joué par le système des Nations Unies pour le

³ « Mise en œuvre de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies en 2019 : pacte de financement », rapport du Secrétaire général publié sous la cote [A/74/73/Add.1-E/2019/14/Add.1](#), 2 avril 2019.

⁴ « Mise en œuvre de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies », [A/75/79-E/2020/55](#), avril 2020.

développement, le montant des ressources de base destinées à ce système devrait augmenter en conséquence⁵.

24. Rien qu'en 2020, dans le cadre de ses fonctions de coordination, ONU-Femmes a fourni des conseils ou une assistance technique en matière de parité des sexes à 120 entités, départements et bureaux du système des Nations Unies, collaboré avec 118 pays aux fins de l'examen et de l'évaluation après vingt-cinq ans de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing et à l'appui de l'adoption de cadres normatifs et stratégiques mondiaux tenant compte des questions de genre, et aidé 83 % des équipes de pays des Nations Unies à établir les rapports présentés au titre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Ce ne sont là que quelques exemples d'activités qui ont pu être mises en œuvre grâce aux ressources ordinaires.

25. Le mandat d'ONU-Femmes exige un certain équilibre entre les ressources ordinaires et les autres ressources. La situation de l'Entité diffère de celle d'autres fonds et programmes en ce qu'une plus grande partie de son mandat dépend des ressources ordinaires et est principalement exécutée au moyen de telles ressources. En conséquence, ONU-Femmes estime qu'un minimum de 40 % de ressources ordinaires est nécessaire pour que son financement soit compatible avec son mandat, et que 50 % serait optimal. Un équilibre approprié entre ressources ordinaires et autres ressources sera déterminant pour permettre à l'Entité de s'acquitter de ses fonctions normatives, opérationnelles et de coordination de façon homogène et synergique.

26. Les déséquilibres observés entre les ressources ordinaires et les autres ressources :

a) augmentent le risque de subventionnement croisé des programmes financés par d'autres ressources. Un financement solide au titre des ressources ordinaires est nécessaire pour appuyer le personnel spécialisé et les bureaux, qui font d'ONU-Femmes une organisation mondiale capable d'atteindre les objectifs fixés, notamment au niveau des pays, où l'Entité doit exercer en continu des fonctions de conseil politique de haut niveau (financées au moyen de ressources ordinaires) pour contribuer à l'obtention de résultats en matière d'égalité des genres ;

b) accroît la dépendance à l'égard des autres ressources, qui financent des interventions fragmentaires, ce qui limite la capacité d'ONU-Femmes de mener les interventions multisectorielles, complètes et intégrées qui contribuent à l'exécution de son mandat, et fait obstacle à la planification à long terme nécessaire à une programmation durable ;

c) limite la capacité d'investir dans la recherche et les données nécessaires à l'élaboration de programmes fondés sur des éléments factuels en vue de faire évoluer les politiques et l'opinion publique ;

d) limite la capacité de l'organisation de répondre rapidement à un contexte changeant, tel que celui qui caractérise la pandémie de COVID-19, et d'allouer un financement initial aux activités menées dans de nouveaux domaines, en particulier lorsque les besoins sont urgents ou insuffisamment financés, ce qui entrave les efforts visant à venir en aide aux populations les plus marginalisées et les plus défavorisées ;

e) ne permet pas à l'organisation d'appuyer efficacement les fonctions budgétaires institutionnelles, dont le leadership, la représentation, l'assurance indépendante, la direction stratégique et la direction des programmes, le contrôle opérationnel et financier, le contrôle de la gestion, la communication institutionnelle,

⁵ Organisation des Nations Unies, documents établis par l'équipe de conseillers indépendants auprès du Bureau du Conseil économique et social, intitulés « The Future We Want – The UN System We Need – ECOSOC Dialogue on the longer-term positioning of the United Nations development system ».

la mobilisation de ressources, les relations extérieures et la sécurité, qui sont nécessaires pour bâtir une organisation forte et capable de contribuer aux efforts visant à promouvoir des changements en profondeur et à améliorer la situation des femmes et des filles.

27. ONU-Femmes demande à son conseil d'administration de continuer d'appuyer les efforts qu'elle déploie auprès des principaux partenaires gouvernementaux pour atteindre une part de ressources ordinaires qui soit équilibrée et qui lui permette de s'acquitter de ses fonctions d'appui aux activités normatives et de coordination du système des Nations Unies ainsi que de mener des activités opérationnelles.

Dépenses engagées et ressources allouées

28. En 2020, le montant total des dépenses afférentes aux programmes a atteint le niveau record de 341,4 millions de dollars, soit une augmentation de 5 % par rapport à 2019 et de 34 % par rapport à 2016. Entre 2018 et 2020, les ressources ont été principalement affectées à la réalisation n° 5 du Plan stratégique, relative aux femmes et à la paix et à la sécurité, et à l'action humanitaire, suivie des réalisations n° 4 sur l'élimination de la violence à l'égard de femmes et des filles, n° 2 sur le leadership et la gouvernance, n° 3 sur l'autonomie économique et n° 1 sur les normes et règles internationales.

Tableau II

Croissance des ressources ordinaires disponibles et des autres ressources, par réalisation (2016-2020)

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Réalisation</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>
Normes et règles internationales	6,0	2,6	16,3	24,7	26,8
Leadership et gouvernance	39,4	31,5	60,4	60,5	60,3
Autonomie économique	53,7	50,4	42,0	54,0	47,0
Élimination de la violence à l'égard des femmes	73,6	78,4	77,5	76,4	101,8
Planification et budgétisation nationales ⁶	16,9	10,8			
Paix, sécurité et action humanitaire	64,4	75,7	89,4	110,5	105,5
Questions transversales					
Total	254,0	249,42	285,7	326,1	341,4

Note : Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme de leurs éléments.

29. En 2020, les dépenses afférentes aux programmes (autres ressources et ressources ordinaires disponibles) ont augmenté dans presque toutes les régions. Le montant total des dépenses engagées au niveau régional a atteint le niveau record de 258 millions de dollars en 2020, soit une augmentation de 5 % par rapport à 2019 et de 38 % depuis 2016, cette somme représentant 75,5 % de l'ensemble des dépenses afférentes aux programmes.

⁶ La thématique de la budgétisation et de la planification tenant compte des questions de genre a été intégrée à la réalisation relative au leadership et à la gouvernance dans le Plan stratégique 2018-2021.

Figure III
Dépenses engagées au titre des programmes par région (2016-2020)

(En millions de dollars des États-Unis)

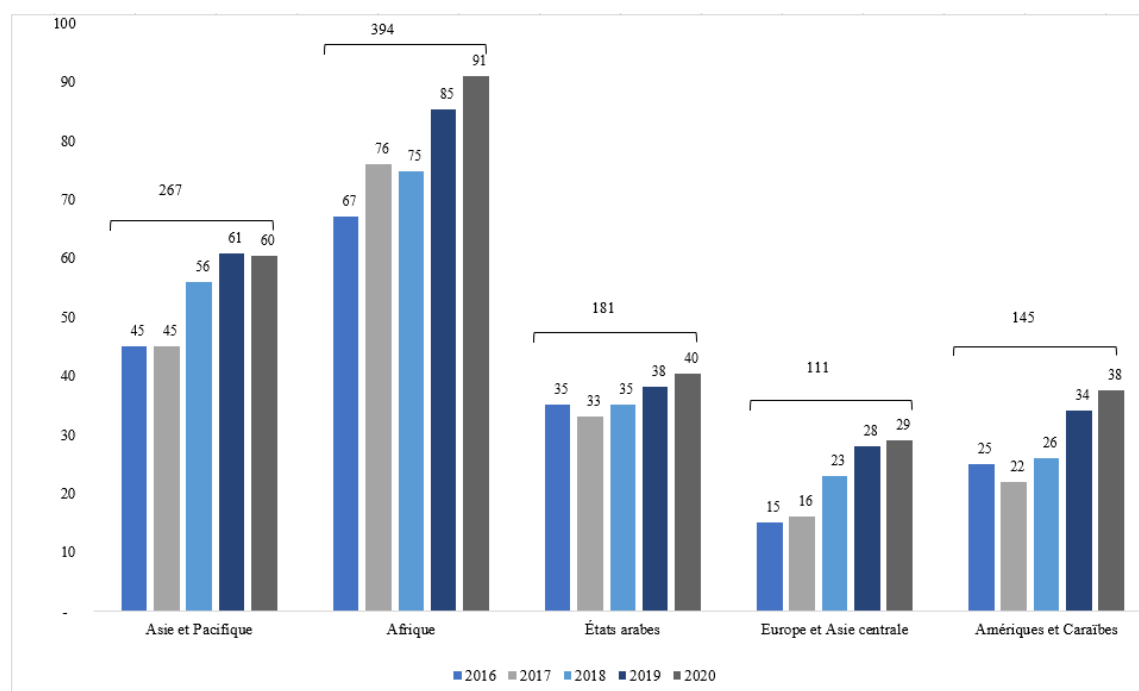


Tableau III
Répartition régionale des dépenses afférentes aux programmes par réalisation (2020)

(En millions de dollars des États-Unis)

	Asie et Pacifique	Afrique de l'Est et Afrique australe	Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	États arabes	Europe et Asie centrale	Amériques et Caraïbes
Paix, sécurité et action humanitaire	18,9	11,0	12,3	22,3	6,4	8,1
Élimination de la violence à l'égard des femmes	16,4	14,8	10,6	6,9	10,5	11,9
Autonomie économique	13,2	7,6	6,1	5,2	3,8	9,6
Leadership et gouvernance	9,2	16,3	7,4	2,1	8,0	5,8
Normes et règles internationales	2,8	4,5	0,5	3,9	0,4	2,3

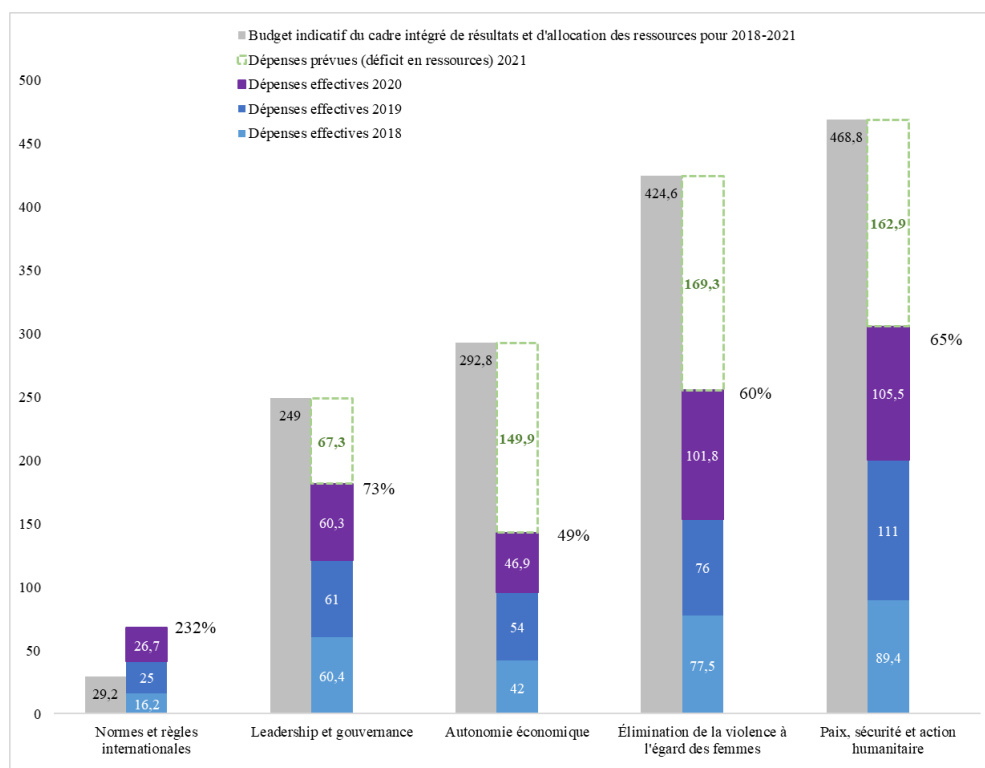
Note : Les chiffres ont été arrondis.

30. Le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du Plan stratégique comprend une estimation de l'allocation des ressources par réalisation pour les quatre années couvertes par le Plan (2018-2021). La répartition des dépenses effectives par réalisation en 2018-2020 par rapport au budget quadriennal indicatif est présentée dans la figure ci-dessous, accompagnée des dépenses prévues (ou du déficit en ressources) pour 2021.

Figure IV

Prévisions indicatives d'affectation des ressources pour 2018-2021⁷ et dépenses par réalisation du Plan stratégique en 2018-2020

(En millions de dollars des États-Unis)



31. À la fin de 2020, les dépenses engagées en matière de normes et de règles internationales (réalisation n° 1) s'élevaient à 67,9 millions de dollars et avaient largement dépassé les prévisions de dépenses sur quatre ans (29,2 millions de dollars) en raison du nombre de demandes d'intervention adressées à ONU-Femmes dans ce domaine et de la nature transversale de ces activités. Le Plan stratégique suivant (2022-2025) a été adapté en conséquence, les activités relatives aux normes et aux règles internationales ne constituant plus une réalisation en tant que telle mais plutôt une priorité transversale applicable à tous les domaines thématiques abordés par ONU-Femmes.

32. Les dépenses engagées à l'appui des réalisations n° 2 (leadership et gouvernance) et n° 5 (paix, sécurité et action humanitaire) sont davantage conformes aux prévisions d'affectation des ressources, tandis que les investissements dans les réalisations n° 4 (élimination de la violence à l'égard des femmes) et n° 3 (autonomie économique des femmes) sont inférieurs aux montants prévus. Au 31 décembre 2020, le montant des dépenses prévues (ou du déficit en ressources) pour 2021 s'élevait à 549,4 millions de dollars. Cette analyse des dépenses permet de déterminer quels sont les domaines d'activité les mieux et les moins bien financés et constitue une référence

⁷ Le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources 2018-2021 est la projection de ressources sur quatre ans approuvée par le Conseil d'administration en 2017. Les budgets intégrés biennaux (2018-2019 et 2020-2021) approuvés par le Conseil sont les projections de ressources sur deux ans. Il existe des variations entre le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources et les budgets intégrés en raison de la période de planification et du calendrier de ces documents, qui ont pris en compte l'évolution et les tendances en matière de revenus à différents moments.

utile pour permettre à ONU-Femmes d'examiner avec ses partenaires financiers les investissements nécessaires à la mise en œuvre du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du Plan stratégique 2018-2021.

Des ressources au service des résultats

33. En 2020, les activités menées par ONU-Femmes en matière de leadership et de gouvernance ont abouti aux résultats suivants : prise en compte des questions de genre dans 15 stratégies nationales de développement ; renforcement des connaissances en matière d'égalité des genres dans 12 institutions publiques chargées de la lutte contre le VIH ; lancement de 25 nouvelles initiatives, notamment de réformes juridiques et politiques, et élaboration d'outils novateurs permettant de suivre et d'atténuer la violence à l'égard des femmes en politique ; fourniture d'une aide juridictionnelle à 51 485 femmes.

34. Bien que les femmes aient été aux avant-postes de la riposte face à la COVID-19 et que la pandémie ait mis en évidence l'importance de la prise en compte des questions de genre dans les politiques et les budgets, les données recueillies par ONU-Femmes et le PNUD en 2021 montrent qu'elles ne représentent que 27 % des membres des groupes de travail qui décident des mesures de lutte contre la pandémie dans 137 pays ; dans 24 pays, ces groupes de travail ne comptent aucune femme⁸. ONU-Femmes peut aider les pays à reconstruire en mieux et sur des bases égalitaires. À titre d'exemple, avec 8 millions de dollars supplémentaires, l'Entité aurait pu intégrer les besoins des femmes autochtones et issues de minorités dans ses programmes ; aider 20 gouvernements nationaux supplémentaires à élaborer des plans et des budgets tenant compte des questions de genre, notamment en recensant les inégalités fondées sur le genre dans les politiques de lutte contre la COVID-19 ; appuyer le renforcement du rôle joué par les femmes vivant avec le VIH dans l'action menée au niveau national ; permettre à 200 000 femmes supplémentaires de bénéficier d'une aide juridictionnelle.

35. Dans le cadre des activités qu'elle mène en matière de paix, de sécurité et d'action humanitaire, ONU-Femmes apporte un soutien global dans les domaines étroitement liés que sont l'aide humanitaire, le développement et la paix. En 2020, son partenariat avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a produit des résultats notables, l'Entité ayant mis en œuvre 51 projets financés par le Fonds pour la consolidation de la paix dans 28 pays, au moyen de budgets pluriannuels d'un montant total estimé à 43 millions de dollars. ONU-Femmes a également élaboré des orientations intitulées « alerte sur le genre pour la pandémie de COVID-19 » pour le compte du Comité permanent interorganisations (CPI) afin d'orienter la riposte humanitaire mondiale face à la pandémie ; contrôlé le respect des engagements en matière de genre dans 30 situations de crise et publié une étude sur le financement de l'égalité des genres dans le cadre des programmes humanitaires. Dans son évaluation sur la prise en compte des questions de genre dans l'action humanitaire, le CPI a estimé que le cadre de responsabilité pour la prise en compte de la problématique femmes-hommes, dirigé par ONU-Femmes, était un succès et demandé qu'il soit fait un meilleur usage du mandat de l'Entité au sein du Comité. ONU-Femmes a collaboré avec 50 entités des Nations Unies pour lancer l'examen de la suite donnée au Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe. Elle s'est également employée à promouvoir la prise en compte des questions de genre dans les activités du Fonds des Nations Unies pour l'action face à la COVID-19 et pour le relèvement à l'échelle du système des Nations Unies en fixant un objectif visant à

⁸ Pour plus d'informations, voir la base de données COVID 19 Global Gender Response Tracker créée par le PNUD et ONU-Femmes, disponible à l'adresse suivante (en anglais) : <https://data.undp.org/gendertracker/>.

faire en sorte que 30 % des ressources soient consacrées aux questions de genre, et en instaurant un suivi au moyen d'un marqueur genre. Les parties prenantes du Fonds estiment que ce modèle pourrait être appliqué à d'autres mécanismes de financement et qu'il est porteur de changements systémiques.

36. Avec 15 millions de dollars, ONU-Femmes pourrait mettre sa capacité de conseil en matière de genre au service de l'action humanitaire menée par l'ONU dans plus de 30 situations de crise à travers le monde au lieu de 5. Avec 15 millions de dollars supplémentaires par an, l'Entité pourrait déployer son programme visant à renforcer la résilience des femmes face aux catastrophes dans cinq nouveaux pays à haut risque. Une somme supplémentaire de 20 millions de dollars lui permettrait de transposer des programmes novateurs visant à protéger les défenseuses des droits humains dans la région du Sahel et d'élargir les initiatives conjointes sur l'analyse des conflits tenant compte des questions de genre, ce qui faciliterait la fourniture d'un appui technique, les déploiements, les consultations avec les femmes sur le terrain et le renforcement des capacités de l'ONU, et permettrait d'orienter les transitions de l'Organisation, les décisions d'investissement du Fonds pour la consolidation de la paix et les stratégies de relèvement financées par l'ONU et la Banque mondiale.

37. En 2020, malgré les difficultés liées à la pandémie, ONU-Femmes a contribué aux importants progrès accomplis dans les domaines de la sécurité de revenu, du travail décent et de l'autonomie économique des femmes. Le renforcement des capacités, l'assistance technique intégrée, la recherche menée conjointement avec des partenaires et la mise en œuvre de politiques dans 64 pays ont abouti à l'adoption de 14 cadres macroéconomiques tenant compte des questions de genre ainsi que de 25 cadres juridiques, réglementaires et politiques sur l'économie des services à la personne, 30 sur les droits fonciers des femmes et la sécurité d'occupation des terres et 18 sur le travail décent. ONU-Femmes a aidé 114 243 femmes à renforcer leurs capacités et à acquérir les compétences nécessaires pour participer à l'économie, notamment en tant qu'entrepreneuses, et ouvert de nouveaux marchés aux femmes en aidant 171 entités publiques, entreprises et organisations internationales dans 16 pays à élaborer des politiques et des stratégies d'achat tenant compte des questions de genre. Dans le cadre de son programme phare sur l'agriculture résiliente face aux changements climatiques et d'un programme mis en œuvre conjointement avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds international de développement agricole et le Programme alimentaire mondial, l'Entité a renforcé l'autonomie économique et la résilience de plus de 100 000 femmes, ainsi que de leurs communautés et de leurs environnements. ONU-Femmes et l'Organisation internationale du Travail ont contribué à la riposte face à la COVID-19 et aux activités de relèvement en élaborant et en mettant en place des mécanismes d'intervention permettant d'évaluer les mesures de relance budgétaire selon une perspective de genre et d'analyser l'incidence de la pandémie sur l'emploi des femmes et des hommes à l'appui d'un relèvement tenant compte des questions de genre. Elles ont également appuyé la réalisation de 22 études d'impact axées sur le genre, qui ont éclairé l'élaboration des plans de lutte contre la COVID-19 et renforcé la capacité des gouvernements de mettre en œuvre des politiques en faveur de l'autonomie économique des femmes dans plus d'une dizaine de pays.

38. Avec 20 millions de dollars supplémentaires, ONU-Femmes aurait pu fournir à 66 pays des conseils et un appui en matière d'élaboration de politiques et de programmes visant à lutter contre la pandémie de COVID-19 et à assurer le relèvement, notamment pour répondre à l'accroissement de la part des soins et du travail domestique non rémunérés assumée par les femmes et les filles, à la pression accrue sur le secteur des soins rémunérés et à l'insécurité économique générale que connaissent les femmes en raison des pertes d'emploi et de l'insuffisance des mesures de protection sociale et de protection du travail. L'Entité aurait pu mener davantage

d'études et d'activités de plaidoyer à l'appui de l'investissement dans l'économie des services à la personne et utiliser les leviers de politique macroéconomique pour renforcer les cadres juridiques et politiques visant à promouvoir le travail décent dans 75 pays. Elle aurait également pu élargir l'accès aux services financiers, ouvrir davantage de perspectives en matière d'entrepreneuriat et d'achats tenant compte des questions de genre, appuyer des politiques et des services de migration sensibles au genre, en particulier pour les auxiliaires de vie et les travailleuses domestiques du secteur non structuré de l'économie, et intensifier les programmes d'agriculture résiliente face aux changements climatiques pour toucher 100 000 agricultrices supplémentaires en proie au double défi de la pandémie et des changements climatiques.

39. En 2020, grâce à des stratégies interinstitutions et multisectorielles visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles, ONU-Femmes a continué d'aider les États Membres à renforcer les normes mondiales et dirigé des processus de riposte et de prévention à l'échelle du système. L'Entité a appelé l'attention de la communauté internationale sur la propagation de la « pandémie de l'ombre » que constitue la violence à l'égard des femmes et des filles dans le contexte de la COVID-19. Elle a également utilisé des supports mondiaux tels que le rapport du Secrétaire général sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles pour mettre en lumière les répercussions de la pandémie, et élaboré des notes d'orientation pour accélérer les interventions des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux.

40. Toutefois, l'insuffisance des ressources disponibles nuit à la capacité d'ONU-Femmes de devenir un chef de file de la réflexion sur les questions émergentes liées à la violence à l'égard des femmes et des filles⁹, d'entreprendre une analyse plus approfondie des questions prioritaires inscrites dans son mandat et d'améliorer les politiques et les programmes d'action (notamment pour répondre aux besoins des femmes handicapées victimes de violence pendant la pandémie, collaborer avec le secteur privé pour prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles et améliorer la sécurité des femmes et des filles dans les villes ainsi que dans les communautés rurales, notamment dans la chaîne de valeur agricole). Avec 12 millions de dollars supplémentaires par an, ONU-Femmes pourrait remédier aux lacunes des programmes en faveur de villes sûres et d'espaces publics sûrs et appuyer le lancement d'initiatives de renforcement de la sécurité dans les communautés rurales de trois régions. Avec 12 millions de dollars de plus, le cadre baptisé « RESPECT Women: Preventing Violence against Women » (RESPECT des femmes : prévenir les violences contre les femmes) et des orientations en matière de prévention pourraient être mis en œuvre dans au moins trois régions. À l'avenir, il conviendra de se préparer aux répercussions socioéconomiques qui découleront probablement de la pandémie de COVID-19, notamment la perte de revenus et la baisse des dépenses publiques destinées aux services d'appui et aux programmes de prévention. Avec 10 millions de dollars supplémentaires, ONU-Femmes pourrait approfondir et intensifier ses activités dans 20 pays afin d'améliorer l'accès à des services essentiels de qualité en matière de santé, de police, de justice et de protection sociale.

⁹ Notamment le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, associé aux diverses formes de violence quotidienne à l'égard des femmes et des filles dans les contextes humanitaires, et le recours aux technologies de l'information et des communications pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles.

III. Investissements souples et prévisibles dans l'égalité des genres

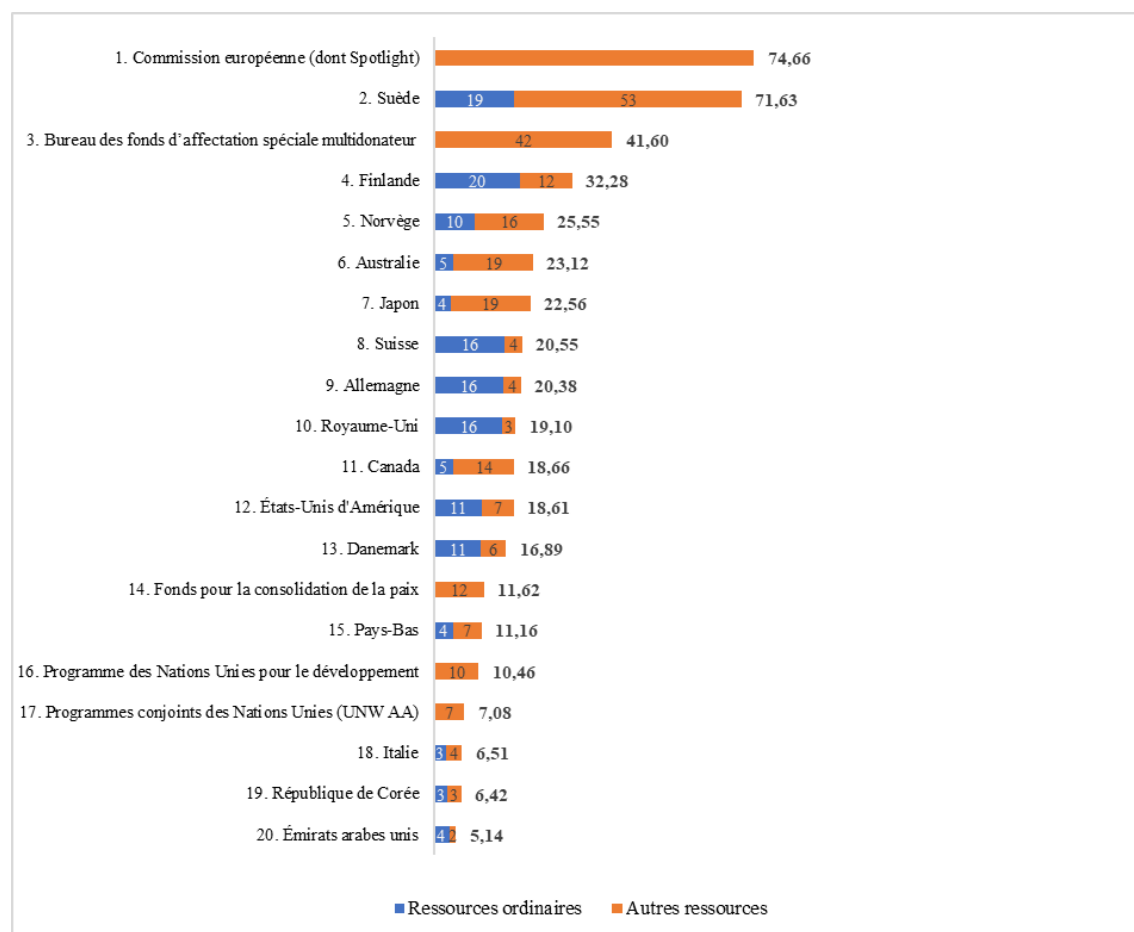
41. Un financement souple et prévisible constitue, pour les partenaires, le meilleur investissement possible pour assurer l'exécution du mandat d'ONU-Femmes.

42. Les 20 premiers partenaires fournisseurs de ressources d'ONU-Femmes ont versé des contributions d'un montant de 463,9 millions de dollars, soit 84 % du total des contributions volontaires. Comme l'année précédente, la Commission européenne a été le principal contributeur, le montant versé au titre des autres ressources s'élevant à 74,6 millions de dollars en 2020. Si 16 des 20 premiers contributeurs d'ONU-Femmes sont des États Membres et la Commission européenne, la liste comprend également des partenaires interinstitutions tels que le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires et le Fonds pour la consolidation de la paix.

Figure V

Les 20 premiers partenaires fournisseurs de ressources en 2020

(En millions de dollars des États-Unis)



43. En 2020, 171 partenaires ont contribué au financement d'ONU-Femmes. Cette diminution par rapport à 2019 (218 partenaires) est largement due à l'incidence de la pandémie de COVID-19. Toutefois, les contributions des États Membres, du secteur privé, des organismes des Nations Unies et des comités nationaux, entre autres, ont

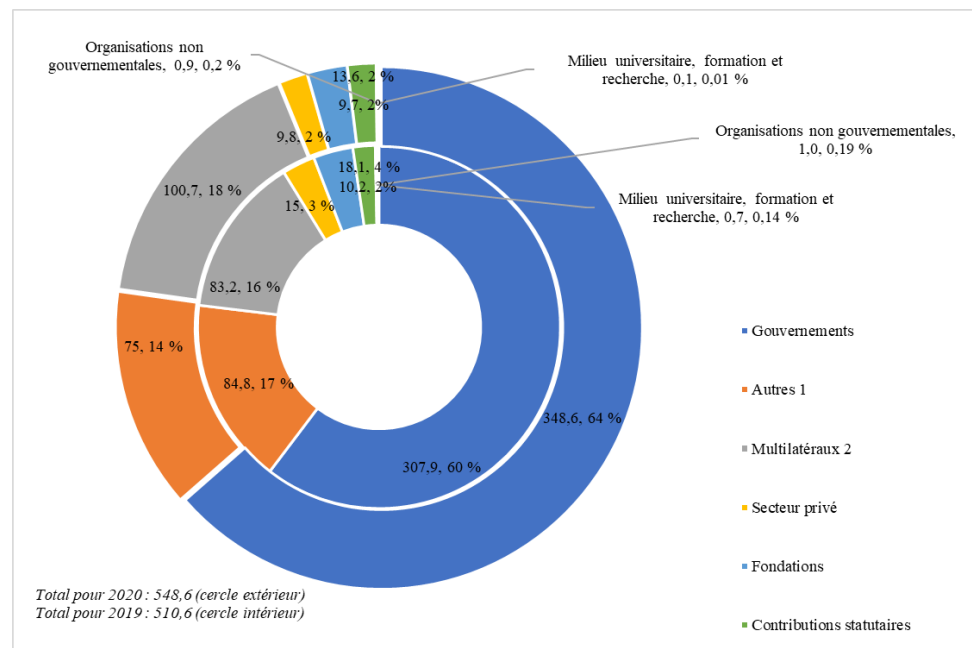
permis à ONU-Femmes d'accroître le montant de ses produits par rapport à 2019, ce qui témoigne d'un engagement et d'un soutien accrus envers l'Entité et son mandat.

44. Plus de la moitié des partenaires contributeurs (90 sur 171) étaient des États Membres, dont 83 contribuaient aux ressources ordinaires¹⁰. Les États Membres sont demeurés les partenaires les plus fiables et les plus précieux d'ONU-Femmes : ils représentaient 98 % des contributions au titre des ressources ordinaires en 2020, les 2 % restants (soit 2,6 millions de dollars) provenant de 12 comités nationaux¹¹.

45. En 2020, 120 donateurs ont versé des contributions au titre des autres ressources : 38 États Membres et l'Union européenne/Commission européenne étaient à l'origine de 70 % de ces contributions (soit 260 millions de dollars), les 30 % restants (soit 113 millions de dollars) provenant de 82 autres donateurs appartenant à des catégories très diverses. Il s'agissait notamment de partenaires multilatéraux¹², qui ont versé un montant de 91 millions de dollars en 2020, contre 73 millions de dollars en 2019. Bien qu'ONU-Femmes ait reçu des contributions d'autres partenaires fournisseurs de ressources en 2020, ces produits ont diminué dans certains secteurs, probablement en raison de contraintes et d'incertitudes financières résultant de la crise liée à la COVID-19. Les contributions des fondations ont diminué (13,6 millions de dollars en 2020 contre 18 millions en 2019), de même que celles des partenaires du secteur privé (9,8 millions de dollars en 2020 contre 15 millions en 2019), notamment les comités nationaux d'ONU-Femmes (1,2 million de dollars en 2020 contre 5 millions en 2019).

Figure VI
Contributions par source de financement en 2019-2020¹³

(En millions de dollars des États-Unis)



¹⁰ Parmi lesquels 10 États Membres qui ont fourni des contributions en nature à ONU-Femmes en 2020.

¹¹ Dont 38 821 dollars de contributions émanant d'« autres » donateurs divers.

¹² Notamment des institutions financières internationales, des entités des Nations Unies et des fonds de financement commun interinstitutions des Nations Unies.

¹³ D'après les normes relatives aux données du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, la catégorie « Other 1 » (« Autres 1 ») comprend les contributions de la Commission

Les dons individuels, générateurs de ressources ordinaires

46. ONU-Femmes sollicite divers donateurs afin de réduire la concentration de ses sources de financement, notamment des donateurs individuels, mais les contraintes financières ont limité les investissements dans ce domaine. Les dons individuels sont un moyen éprouvé de générer des ressources ordinaires dans le système des Nations Unies, comme le montre l'exemple de plusieurs entités sœurs, en particulier l'UNICEF et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Toutefois, la mobilisation de nouveaux donateurs exige des investissements importants et soutenus, qui demeurent le principal moteur du rendement. ONU-Femmes continue d'examiner les moyens de financer de tels investissements.

47. Une fois mobilisés, les donateurs et donatrices individuels se sont révélés être des alliés fidèles et une source fiable de ressources ordinaires, généralement grâce à des dons mensuels : nombre d'entre eux fournissent de telles contributions depuis plus de dix ans, même pendant les périodes de ralentissement économique. Consciente de ce potentiel important et désireuse de s'inspirer des pratiques adoptées par d'autres partenaires du système des Nations Unies, ONU-Femmes a lancé en 2017 des campagnes de démarchage par téléphone et sur le terrain financées par des investissements de petite échelle, par l'intermédiaire de ses comités nationaux, afin de récolter des dons individuels.

Tableau IV

Rendements des investissements réalisés dans le cadre des campagnes de collecte de fonds individuels

<i>Campagne, par Comité national</i>	<i>Investissement</i>	<i>Produits (première année)</i>	<i>Rendement de l'investissement (première année)</i>	<i>Rendement de l'investissement projeté pour la troisième année</i>
Islande (émission télévisée)	ONU-Femmes : 200 000 dollars des États-Unis	240 822 dollars des États-Unis	1,2 %	3,1 %
Suède (démarchage en ligne et par téléphone)	ONU-Femmes : 39 000 dollars des États-Unis	26 278 dollars des États-Unis	(0,67 %)	2,32 %
Pays-Bas (démarchage sur le terrain et par téléphone)	ONU-Femmes : 30 000 dollars des États-Unis	24 687 dollars des États-Unis	(0,82 %)	2,7 %

48. ONU-Femmes est reconnaissante aux États Membres de leur soutien, qui lui permet d'investir davantage dans les dons individuels, et demande instamment aux membres du Conseil d'administration d'envisager de contribuer au financement de l'investissement dans les campagnes de collecte de fonds menées auprès d'entreprises privées et dans la mobilisation de nouveaux donateurs mensuels.

Un financement flexible à l'appui de la mise en œuvre du Plan stratégique

49. En complément des ressources ordinaires, les autres ressources de qualité affectées de manière souple permettent de diriger les fonds là où ils sont le plus nécessaires, de façon plus flexible et prévisible, ce qui accroît l'efficacité et l'efficience des interventions, facilite la planification à long terme, favorise la durabilité et permet de réaliser des économies sur les coûts de transaction, de gestion et d'établissement des rapports.

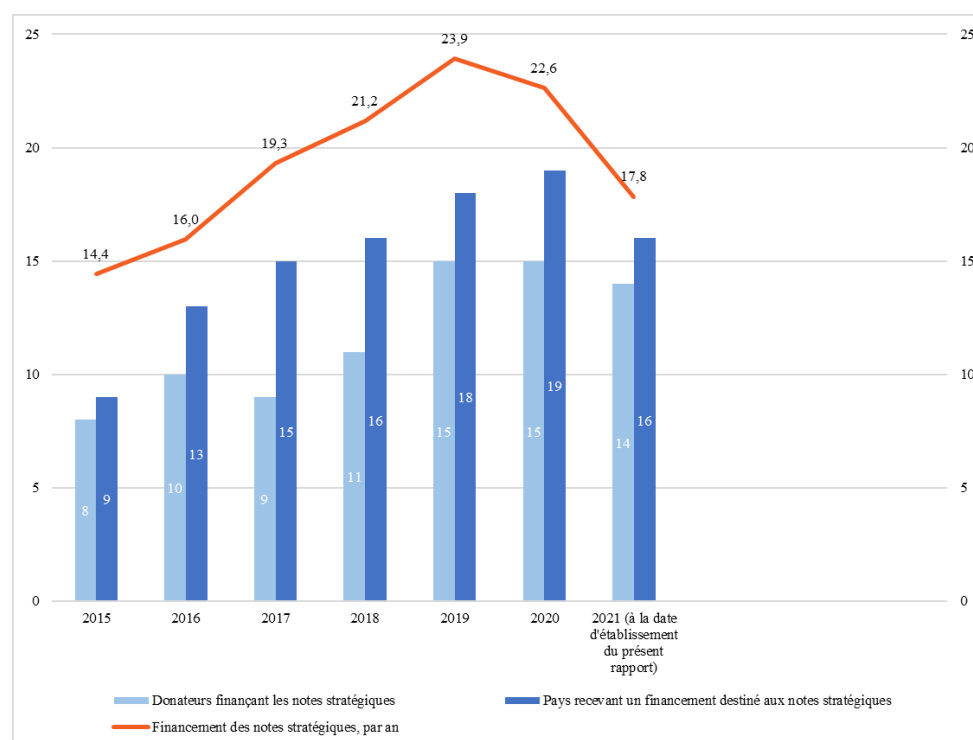
européenne et d'autres organisations telles que l'Union africaine, et la catégorie « Multilatéral 2 » (« Multilatéraux 2 ») celles des institutions financières internationales et des organismes des Nations Unies, ainsi que les transferts provenant des fonds de financement commun interorganisations des Nations Unies.

50. Le financement des notes stratégiques élaborées par ONU-Femmes concernant chaque pays est un moyen éprouvé de mobiliser d'autres ressources de qualité. Cette méthode offre une certaine flexibilité grâce à une affectation souple à l'appui des programmes menés par l'Entité dans les pays, conformément aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et aux priorités nationales. Bien que le financement des notes stratégiques ait globalement augmenté depuis 2015, ONU-Femmes estime que cet instrument demeure insuffisamment exploité.

Figure VII

Évolution du financement des notes stratégiques, 2015-2021 (jusqu'à la date d'établissement du présent rapport)

(En millions de dollars des États-Unis)



51. Les programmes phares d'ONU-Femmes comptent également parmi les instruments de financement qui offrent une plus grande flexibilité. L'évaluation de ces programmes menée par l'Entité en 2020 contribue à éclairer l'établissement des fonds thématiques et l'élaboration des futures modalités de programmation. Elle a révélé que les programmes phares avaient permis d'aboutir à un changement de cap et d'ouvrir la voie à des stratégies de programmation consolidées et évolutives, mais que des difficultés subsistaient, notamment en matière de mobilisation de ressources.

52. Les fonds thématiques permettent également de mobiliser d'autres ressources de qualité pouvant être utilisées de manière souple afin d'obtenir des résultats de haut niveau à l'échelle nationale, régionale et mondiale. La création de tels fonds permettrait à ONU-Femmes de mieux aider les États Membres à honorer les engagements pris dans le cadre du pacte de financement afin d'accroître la part de contributions souples et prévisibles. L'Entité s'emploie actuellement à établir des fonds thématiques, conformément au projet de Plan stratégique 2022-2025, qui

s’articule autour de quatre domaines thématiques¹⁴ : 1) le leadership et la gouvernance ; 2) l’autonomie économique ; 3) l’élimination de la violence à l’égard des femmes et des filles ; 4) les femmes et la paix et la sécurité, et l’action humanitaire. Cette stratégie, qui s’appuie sur les enseignements tirés de l’expérience d’autres fonds et programmes des Nations Unies, permettra d’assurer la cohérence et la coordination avec d’autres mécanismes d’ONU-Femmes, tels que les programmes phares et les notes stratégiques relatives à chaque pays.

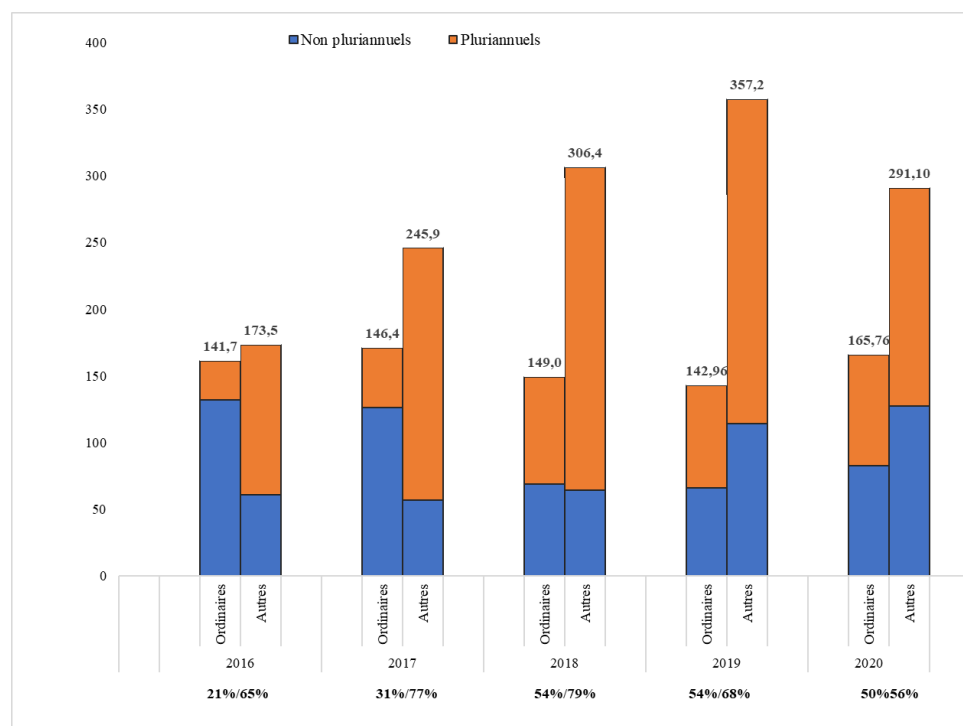
Accords de financement pluriannuels

53. Les accords de financement pluriannuels rendent les flux de produits plus prévisibles et facilitent la planification et la mise en œuvre des programmes à long terme. Ils permettent également de planifier les programmes de façon stratégique, agile et efficace. En 2020, la part des engagements pluriannuels au titre des ressources ordinaires était de 50 %, ce qui représentait une légère diminution par rapport à 2019 (54 %) mais une augmentation par rapport à 2016 (21 %). La part des accords pluriannuels au titre des autres ressources était de 56 % en 2020, contre 68 % en 2019. À la fin de 2020, sur la base des accords signés avec les donateurs et des contributions annoncées par écrit, ONU-Femmes prévoyait de recevoir 38 millions de dollars au titre des ressources ordinaires et 245 millions de dollars au titre des autres ressources. Sur les 319 accords signés avec des donateurs en 2020, 121 (soit 38 %) étaient pluriannuels.

¹⁴ Des approches tenant compte des questions de genre en matière d’adaptation aux changements climatiques et d’atténuation de leurs effets ainsi que de technologies et d’innovation seront intégrées dans l’ensemble du Plan stratégique.

Figure VIII
Part des engagements et accords pluriannuels par type de ressources
(2016-2020)¹⁵

(En millions de dollars des États-Unis)



Ampleur du financement

54. Si la valeur moyenne des engagements au titre des ressources ordinaires est restée relativement stable entre 2016 et 2019, elle a augmenté entre 2019 et 2020, passant de 1,2 million de dollars à 1,7 million, probablement en raison du nombre moins élevé de contributions annoncées par les partenaires financiers en 2020 du fait de la pandémie de COVID-19 (96 en 2020 contre 119 en 2019). La valeur moyenne des accords au titre des autres ressources est passée sous la barre du million de dollars pour la première fois depuis 2016 : elle s'est établie à 0,9 million de dollars en 2020, contre 1,4 million de dollars en 2019, tandis que le nombre d'accords conclus a augmenté (319 en 2020 contre 261 en 2019). Compte tenu de la perte d'efficacité et d'efficience liée à la gestion d'un nombre plus élevé d'accords de moindre valeur, cette tendance est préoccupante. Conformément à l'esprit du pacte de financement, la priorité d'ONU-Femmes est d'accroître la valeur des accords et le volume des contributions pluriannuelles.

¹⁵ La valeur totale des engagements au titre des ressources ordinaires comprend les accords pluriannuels signés avec des États Membres ainsi que les annonces de contributions, et représente le total des contributions reçues au cours d'une année. Pour les autres ressources, la valeur totale est le montant d'un accord (dont les annonces de contributions, les contrats-cadres, les lettres et les accords) pendant l'année de signature. Lorsqu'un accord est signé dans une devise autre que le dollar des États-Unis, les produits futurs sont calculés sur la base du taux de change opérationnel de l'Organisation des Nations Unies en vigueur en décembre de l'année civile au cours de laquelle l'accord a été conclu.

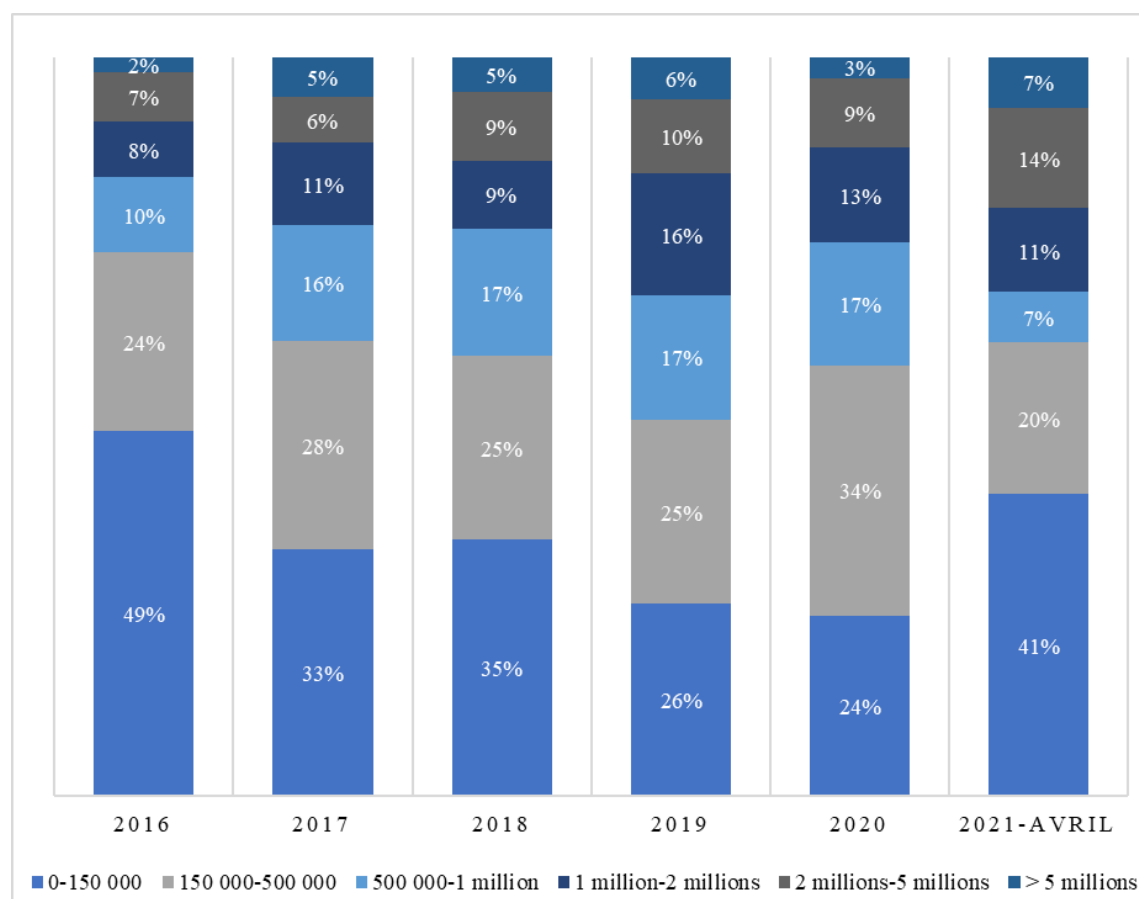
Tableau V
**Valeur moyenne des engagements au titre des ressources ordinaires
et des accords au titre des autres ressources (2016-2019)**

(En millions de dollars des États-Unis)

		2016	2017	2018	2019	2020
Ressources ordinaires	Montant total des engagements	141,6	146,4	149,0	142,9	166
	Nombre d'engagements	115	119	115	119	96
	Valeur moyenne des engagements	1,2	1,2	1,3	1,2	1,7
Autres ressources	Montant total des accords	173,5	245,9	306,4	357,2	291
	Nombre d'accords	248	235	250	261	319
	Valeur moyenne des accords	0,7	1,0	1,23	1,4	0,9

55. La part des accords de moindre valeur est en baisse depuis 2016 : d'un maximum de 49 % de l'ensemble des accords cette année-là, elle est passée à 24 % en 2020. Après une progression générale des accords de plus grande valeur (1 million de dollars ou plus) en 2019, la tendance était à la baisse en 2020, puisque seuls 9 accords d'une valeur de 5 millions de dollars ou plus avaient été signés cette année-là, contre 15 en 2019. Cette situation est très probablement liée à la pandémie de COVID-19, qui a entraîné une redéfinition des priorités dans le cadre des activités menées au titre des programmes et une mobilisation de ressources visant à faire face à la pandémie. ONU-Femmes continuera d'encourager ses partenaires financiers à investir davantage dans les programmes afin de lui permettre d'exécuter les accords et de gérer les projets de façon plus efficace, les investissements à plus grande échelle permettant à l'Entité et à ses partenaires financiers de réaliser des économies d'échelle, notamment en répartissant les coûts fixes sur une base de programmation plus large à l'appui de résultats stratégiques de plus haut niveau.

Figure IX
Part des accords au titre des autres ressources, par montant (2016-avril 2021)



Financement commun interinstitutions

56. Les modalités de financement commun interinstitutions des Nations Unies (dont les fonds du programme « Unité d'action des Nations Unies », les fonds d'affectation spéciale et les programmes conjoints) sont une source de haute qualité pour le financement des autres ressources. Dans le pacte de financement, les États Membres se sont engagés à accroître le niveau des ressources distribuées par l'intermédiaire de fonds de financement commun interinstitutions destinés au développement, afin de fournir des ressources plus souples et plus prévisibles et de répondre aux demandes formulées par les États Membres, tendant à ce que les organismes des Nations Unies obtiennent des résultats communs à l'appui des priorités convenues en matière de programmes¹⁶.

57. Les produits reçus par ONU-Femmes au titre d'arrangements interinstitutions conclus avec des organismes des Nations Unies ont augmenté de plus de 200 % en cinq ans, passant de 29,8 millions de dollars en 2016 à 91 millions de dollars en 2020. L'égalité des genres est demeurée le domaine d'intervention le plus fréquent dans les programmes conjoints. En 2020, 26 % du total des dépenses afférentes aux

¹⁶ Mise en œuvre de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies en 2019 : pacte de financement – rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/74/73/Add.1-E/2019/14/Add.1, 2 avril 2019.

programmes (soit 88,8 millions de dollars sur 341,4 millions) ont servi à financer des programmes conjoints, contre 14 % en 2019, ce qui est supérieur à l'objectif de 20 % fixé dans le Plan stratégique. L'augmentation des produits reçus au titre d'arrangements interinstitutions est le fruit non seulement d'une plus grande participation aux programmes conjoints et du développement de tels programmes, mais aussi des fonctions de chef de file assurées par ONU-Femmes et du rôle joué par l'Entité dans la coordination du système des Nations Unies.

58. À titre d'exemple, en 2020, grâce à l'appui technique fourni par ONU-Femmes, l'égalité des genres a été davantage prise en compte dans certains instruments de financement clefs à l'échelle du système. Ainsi, 65 % des financements accordés lors du deuxième appel lancé au titre du fonds d'affectation spéciale pluripartenaire des Nations Unies pour l'action face à la COVID-19 ont été attribués à des propositions ayant pour principal objectif la promotion de l'égalité des genres. Cette approche est conforme aux dispositions du rapport du Secrétaire général sur la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies ([E/2019/54](#)), publié en 2019, dans lequel il était recommandé d'accroître le financement en faveur de l'égalité des genres par des financements communs. ONU-Femmes continue de s'employer à promouvoir la prise en compte systématique des questions de genre dans l'élaboration des futurs mécanismes de financement commun au sein du système des Nations Unies.

Tableau VI

Part du financement interinstitutions dans le montant total des contributions reçues, en pourcentage (2016-2020)

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Financement interinstitutions</i>	<i>Total des contributions</i>	<i>Part du financement interinstitutions dans le total des contributions</i>
2016	29,8	327,4	9 %
2017	42,1	369,0	11 %
2018	50,5	392,3	13 %
2019	73	510,6	14 %
2020	91	548,6	17 %

IV. L'avenir dont nous avons besoin : ressources destinées à la promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et au financement du Plan stratégique d'ONU-Femmes (2022-2025)

Plan stratégique d'ONU-Femmes (2022-2025)

59. Pour tenir ses engagements au cours des deux premières années d'exécution du Plan stratégique 2022-2025, ONU-Femmes a proposé un budget intégré prévoyant des contributions volontaires d'un montant total de 1,0 milliard de dollars pour la période 2022-2023, dont 400 millions de dollars au titre des ressources ordinaires (200 millions par an) et 600 millions de dollars au titre des autres ressources (300 millions par an).

60. Ces prévisions sont présentées selon la méthode harmonisée convenue avec le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF. Le budget biennal intégré est conforme au plan stratégique quadriennal et comprend des contributions statutaires versées au titre du

budget ordinaire de l'ONU. Les ressources ont été estimées sur la base d'un examen des tendances récentes en matière de financement et d'une analyse de l'évolution probable de la situation d'ensemble du financement du développement, compte tenu notamment des incertitudes liées à la pandémie de COVID-19.

61. L'objectif fixé en matière de ressources ordinaires pour l'exercice reflète une croissance nulle par rapport aux 200 millions de dollars par an prévus pour la période 2018-2021 dans le plan stratégique quadriennal précédent, ainsi qu'une croissance également nulle du budget institutionnel. L'objectif de 300 millions de dollars par an pour les autres ressources illustre une approche prudente fondée sur l'hypothèse d'une croissance de 5 % par rapport à 2020. Il est jugé réaliste et atteignable, les autres ressources ayant dépassé la barre des 300 millions de dollars en 2019 et 2020 pour s'établir à 357 et 373 millions, respectivement.

Tableau VII

Part de chaque domaine thématique du Plan stratégique dans le budget intégré, 2022-2023¹⁷

<i>Domaine thématique du Plan stratégique</i>	<i>Part du budget intégré</i>
Domaine 1 : gouvernance et participation à la vie publique	16,6 %
Domaine 2 : autonomie économique et résilience	13,3 %
Domaine 3 : élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles	22,4 %
Domaine 4 : paix, sécurité, action humanitaire et réduction des risques de catastrophe	28,2 %

Répercussions de la pandémie de COVID-19 sur l'avenir du financement en faveur de l'égalité des genres

62. Les ressources pouvant être utilisées de façon souple ont joué un rôle central dans la capacité d'ONU-Femmes d'apporter un soutien immédiat aux femmes et aux filles dans le besoin, notamment en permettant à l'Entité de réaffecter un montant de 105 millions de dollars (dont 14 millions au titre des ressources ordinaires) à la lutte contre la pandémie en 2020, comme indiqué dans le rapport sur la riposte mondiale d'ONU-Femmes face à la COVID-19 (« Report on the UN-Women Global Response to COVID-19 »). En 2020, les nouveaux accords signés avec les donateurs ont permis à l'Entité de mobiliser 44 millions de dollars à l'appui des activités de lutte contre la pandémie.

63. La pandémie de COVID-19 a mis en lumière la nature complexe et interconnectée des défis à relever et la nécessité d'apporter un soutien et des réponses multilatérales efficaces pour progresser sur la voie du relèvement mondial. Les mesures de confinement et les perturbations du commerce mondial et des chaînes d'approvisionnement ont provoqué la plus forte contraction de l'économie mondiale (environ 3,4 %) depuis la Grande Dépression¹⁸. Dans le même temps, les mesures de relance, évaluées à 16 000 milliards de dollars à l'échelle mondiale – dont 1 % seulement pour les pays en développement – entraînent une augmentation de la dette

¹⁷ Les 19,6 % restants sont consacrés à l'efficacité et à l'efficacité institutionnelles (réalisations 1 à 5).

¹⁸ Fonds monétaire international, Mise à jour des Perspectives de l'économie mondiale, 2021, disponible à l'adresse suivante (en anglais) : <https://www.imf.org/-/media/Images/IMF/Publications/WEO/2021/January/English/weoupdate-jan21-eng.ashx>.

publique¹⁹. En outre, 13 % seulement des 2 280 mesures fiscales et de protection sociale et des mesures relatives au marché du travail adoptées à ce jour ont trait à la sécurité économique des femmes²⁰. Si l'aide publique au développement a augmenté de 3,5 % entre 2019 et 2020, tous les principaux flux de revenus vers les pays en développement (commerce, envois de fonds et investissements étrangers directs) ont diminué en 2020.

64. Il est difficile de prévoir la tournure que prendra le financement du développement en 2021, mais l'évolution de la situation sera fonction des perspectives économiques et des priorités des pays à revenu élevé et dépendra de l'égalité d'accès aux vaccins et de l'assouplissement des restrictions sanitaires à l'appui de la reprise du commerce mondial. Le *Rapport sur le commerce et le développement* publié en 2020 par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) souligne que les économies avancées doivent financer une expansion budgétaire audacieuse et ciblée pour assurer une reprise économique juste et résiliente. Dans son rapport, la CNUCED préconise un engagement accru en matière d'aide publique au développement ainsi que le renforcement des mécanismes de financement multilatéraux afin de promouvoir la résilience et de stimuler la reprise²¹. Selon la CNUCED, ce n'est pas d'un repli docile dans l'austérité dont le monde a besoin aujourd'hui, mais d'une voix collective forte en faveur d'une expansion budgétaire soutenue, coordonnée et dirigée par les États à l'échelle mondiale²². En effet, les politiques d'austérité mises en œuvre par le passé ont eu des répercussions négatives sur les populations, notamment les femmes. Plutôt que d'appuyer la création d'emplois, le financement des compléments de revenu et l'amélioration de la protection sociale, ces mesures ont aggravé la pauvreté, creusé les inégalités en matière de revenus et de santé, porté atteinte aux droits humains et provoqué des conflits²³.

65. Les principaux partenaires financiers d'ONU-Femmes ont déjà annoncé des réductions substantielles de leurs contributions en 2021, notamment au titre des ressources ordinaires. À l'heure où les besoins des femmes et des filles sont plus importants que jamais et où l'Entité est de plus en plus sollicitée, il est essentiel que des fonds suffisants, flexibles et prévisibles soient alloués à la réalisation de l'égalité des genres afin d'appuyer un relèvement qui prenne en compte les questions de genre et permette de renforcer les moyens d'action.

Multiplier les sources de financement en faveur de l'égalité des genres

66. ONU-Femmes s'emploie à promouvoir l'égalité des genres dans les grandes instances où se prennent les décisions en matière de financement. À cet égard, elle s'efforce d'orienter la stratégie, le financement et les programmes des institutions

¹⁹ Organisation de coopération et de développement économiques, « COVID-19 spending helped lift foreign aid to an all-time high in 2020 but more effort needed », disponible à l'adresse suivante : <https://www.oecd.org/newsroom/covid-19-spending-helped-to-lift-foreign-aid-to-an-all-time-high-in-2020-but-more-effort-needed.htm>.

²⁰ Base de données COVID 19 Global Gender Response Tracker du PNUD et d'ONU-Femmes, disponible à l'adresse suivante (en anglais) : <http://data.undp.org/gendertracker>.

²¹ Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), « Rapport sur le commerce et le développement – De la pandémie à la prospérité pour tous : comment éviter une autre décennie perdue », Genève, 2020.

²² CNUCED, « Bold public spending only way to recover better from COVID-19 », 2021, disponible à l'adresse suivante : <https://unctad.org/news/bold-public-spending-only-way-recover-better-from-covid-19>.

²³ I. Ortiz et M. Cummins, « Global Austerity Alert – Looming Budget Cuts in 2021-25 and Alternative Pathways », 2021, document de travail pour l'Initiative for Policy Dialogue, la Confédération syndicale internationale, l'Internationale des Services Publics, Arab Watch Coalition, le Bretton Woods Project et le Third World Network.

financières internationales, notamment en maintenant des partenariats avec la Banque mondiale aux fins de la réalisation d'enquêtes sur la COVID-19 et de la collecte de données mondiales permettant d'évaluer les niveaux de pauvreté en fonction du genre, et en collaborant avec les banques multilatérales de développement pour faire en sorte que les mesures de relance budgétaire soient examinées sous l'angle du genre. L'Entité a organisé une série d'événements de haut niveau réunissant des représentants de gouvernements et d'institutions financières internationales afin d'examiner à la fois les questions relatives au financement et celles ayant trait à l'égalité des genres. Ces efforts lui ont permis de renforcer ses liens avec les institutions financières en signant des mémorandums d'accord avec la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et la Banque africaine de développement. Des discussions sont également en cours avec la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement, notamment aux fins de la négociation d'accords types.

67. ONU-Femmes participe aux processus de financement du développement afin de veiller à ce que les priorités en matière d'égalité des genres soient prises en compte dans le programme du Secrétaire général visant à reconstruire en mieux et dans les activités du fonds d'affectation spéciale pluripartenaire. L'Entité mène un plaidoyer auprès des pays afin qu'ils intègrent une perspective de genre dans leurs programmes de relance budgétaire, leurs cadres de relèvement et leurs stratégies et qu'ils investissent davantage dans la budgétisation tenant compte des questions de genre à l'échelle mondiale, l'objectif étant de faire en sorte que les politiques fiscales appuient l'égalité des genres dans le cadre du relèvement à court et long terme. À cet égard, la base de données COVID 19 Global Gender Response Tracker créée par le PNUD et ONU-Femmes permet de collecter les données essentielles et d'en assurer le suivi.

68. ONU-Femmes s'emploie également à analyser les modes de financement novateurs afin de recenser de nouveaux instruments, tels que les obligations axées sur l'égalité femmes-hommes, et d'examiner les possibilités offertes par les marqueurs genre appliqués aux obligations vertes, aux obligations axées sur la réalisation des objectifs de développement durable et aux prêts multilatéraux, en vue d'accroître et de pérenniser les investissements à l'appui de la réalisation de l'égalité des genres. L'Entité participera à l'élaboration des cadres et des normes nécessaires pour faire en sorte que le financement en faveur de l'égalité des genres soit accessible, transparent et efficace.

69. Par l'intermédiaire des coalitions d'action, ONU-Femmes contribue à la campagne Génération égalité en appuyant les partenariats multipartites avec les gouvernements, la société civile et le secteur privé afin de donner une impulsion à l'action collective, d'obtenir des résultats concrets pour les femmes et les filles et de stimuler les investissements publics et privés, le financement étant l'une des principales questions interdisciplinaires examinées en vue de produire des résultats tangibles.

V. Conclusion

70. ONU-Femmes est reconnaissante à ses partenaires financiers des contributions stratégiques et axées sur les résultats qu'ils lui ont versées en 2020 et qui lui ont permis d'obtenir des résultats en faveur des femmes et des filles. L'Entité est consciente des efforts consentis par ses partenaires tout au long de 2020, dans un contexte difficile, pour verser leurs contributions en début d'année, s'engager contre les coupes budgétaires et, dans certains cas, accroître le volume des ressources ordinaires à l'appui de l'exécution du mandat d'ONU-Femmes.

71. L'augmentation de l'aide publique au développement en 2020 illustre l'engagement global de la communauté internationale en faveur du multilatéralisme. Sur la base de cette tendance positive, et compte tenu des incertitudes en matière de financement du développement, ONU-Femmes entend collaborer étroitement avec ses principaux partenaires financiers, en 2021 et au-delà, pour remédier aux répercussions actuelles et à plus long terme de la pandémie de COVID-19 sur les ressources destinées à promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes. À cet égard, l'Entité engage ses partenaires à appuyer le financement homogène de son triple mandat, compte étant tenu de la nécessité de maintenir un équilibre approprié entre les ressources ordinaires et les autres ressources, afin de lui permettre de s'acquitter de ses fonctions d'appui aux activités normatives et de coordination du système de Nations Unies ainsi que de mener des activités opérationnelles de façon synergique.

VI. Éléments de décision

72. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être :

- a) *Prendre note* du dialogue structuré sur le financement des résultats du Plan stratégique d'ONU-Femmes (2018-2021) (UNW/2021/8) ;
- b) *Souligner* l'importance d'un financement souple, prévisible et suffisant, notamment par des engagements pluriannuels et des versements effectués en début d'année, pour permettre à ONU-Femmes de s'acquitter de son mandat ;
- c) *Noter* l'importance des engagements pris par les États Membres au titre du pacte de financement, notamment en ce qui concerne les contributions régulières, souples et pluriannuelles, et inviter les États à aider ONU-Femmes à diversifier ses sources de financement, notamment au moyen de dons individuels ;
- d) *Reconnaître* l'incidence socioéconomique disproportionnée de la pandémie de COVID-19 sur les femmes et les filles et inviter les États Membres qui sont en mesure de le faire à investir de façon ciblée dans l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes au moyen de contributions volontaires, en renforçant les ressources ordinaires d'ONU-Femmes et en mettant en place des dispositifs souples de financement commun interinstitutions, conformément aux dispositions du pacte de financement ;
- e) *Encourager* les États Membres à accroître leurs contributions volontaires, en particulier au titre des ressources ordinaires, sachant qu'un financement insuffisant a de graves répercussions sur la capacité d'ONU-Femmes de mettre pleinement en œuvre le Plan stratégique 2018-2021.